

BOITIER PTI

Notice d'utilisation mise à jour le 08/01/2020

SOMMAIRE

Principe de fonctionnement de l'appareil PTI [BOITIER]	page 2
Utilisation de l'appareil PTI [BOITIER]	page 2
La télégestion	page 3
Questions/Réponses	page 5

Boitier PTI (PTI = Protection Travailleur Isolé)

Votre contact technique et commercial : Mickael STECK
06 35 22 81 91 // mickael.steck@atelio.fr // www.alar-me-pti-dati.fr

Principe de fonctionnement de l'appareil PTI [BOITIER] :

L'appareil PTI [BOITIER] peut être porté de différentes manières selon l'accessoire prévu par le responsable du projet PTI.

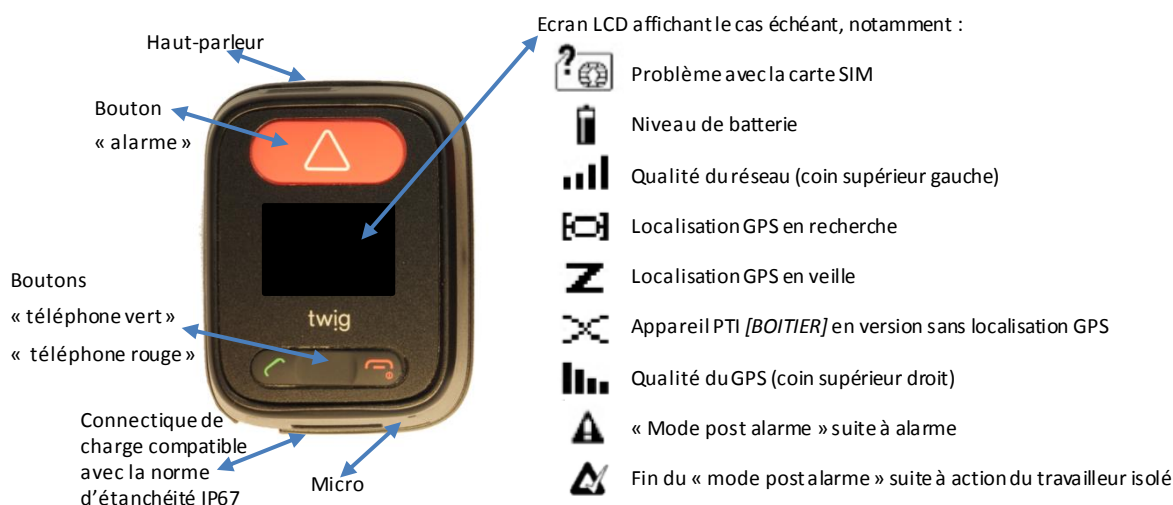
L'appareil PTI [BOITIER] doit disposer d'un abonnement téléphonique incluant les SMS et la voix, avec carte SIM au format micro et avec la fonction code PIN désactivée.

Le cas échéant, l'appareil PTI [BOITIER] communique l'alarme.



Utilisation de l'appareil PTI [BOITIER] :

Avant-propos au sujet de l'utilisation :



Procédure pour insérer la carte SIM dans l'appareil PTI [BOITIER] avant la 1^{ère} utilisation :

- 1) La carte SIM doit être au format micro et avec la fonction code PIN désactivée
- 2) Ouvrir la languette située sur la tranche de l'appareil PTI [BOITIER]
- 3) Insérer la carte SIM en respectant le sens d'insertion dessiné au dos de l'appareil PTI [BOITIER]
- 4) L'appareil PTI [BOITIER] est étanche à la norme IP67 (à la poussière et partiellement à l'eau) si la languette est parfaitement refermée (si besoin utiliser du ruban adhésif étanche)

Lorsque le travailleur est isolé, il doit activer la surveillance PTI.

Activation de la surveillance PTI :

Allumer l'appareil PTI [BOITIER] en appuyant longuement sur le bouton « téléphone rouge ».

L'appareil PTI [BOITIER] réalise une tentative de localisation GPS. La tentative de localisation GPS peut être en échec (la localisation GPS n'est pas possible à l'intérieur de tous les bâtiments). La localisation GPS se réactualise régulièrement automatiquement.

ATTENTION :

Si le travailleur isolé est considéré comme sédentaire par le responsable du projet PTI, l'appareil PTI [BOITIER] peut être en version sans localisation GPS. Pour bénéficier d'une localisation précise à l'intérieur de n'importe quel bâtiment, prévoir à la place de l'appareil PTI [BOITIER] l'application PTI nouvelle génération avec un abonnement à télégestion (montre PTI ou Smartphone PTI).

ATTENTION :

Ne pas utiliser l'appareil PTI [BOITIER] en zone sans réseau. Si une surveillance PTI est en cours, et que le travailleur isolé entre en zone sans réseau, l'appareil PTI [BOITIER] diffuse un signal sonore pour le prévenir. Pour bénéficier d'une surveillance PTI en zone sans réseau, prévoir à la place de l'appareil PTI [BOITIER] l'application PTI nouvelle génération avec un abonnement à télégestion (montre PTI ou Smartphone PTI).

En cours de surveillance PTI l'alarme pourra être déclenchée par action volontaire ou automatiquement par détection de la position immobile ou par détection de la position allongée.

L'alarme volontaire :

Appuyer longuement sur le bouton « alarme » pour déclencher l'alarme volontaire.

L'alarme position immobile :

Se déclenche automatiquement si l'appareil PTI [BOITIER] est immobile pendant une durée supérieure à **120 secondes**.

L'alarme position allongée :

Se déclenche automatiquement si l'appareil PTI [BOITIER] est incliné à un angle supérieur à **70°** pendant une durée supérieure à **120 secondes**. Cette alarme est moins sécuritaire que l'alarme position immobile. En cas d'accident (par exemple malaise), il n'est pas certain que l'appareil PTI [BOITIER] se retrouve en position allongée, par contre il est certain qu'il se retrouve en position immobile. Cette alarme est déconseillée si l'appareil PTI [BOITIER] est porté au poignet.

ATTENTION :

Par défaut l'alarme position allongée n'est pas activée.

Si une alarme position immobile ou position allongée est déclenchée, celle-ci n'est pas communiquée immédiatement (contrairement à l'alarme volontaire). Un compte à rebours de 60 secondes s'affiche à l'écran de l'appareil PTI [BOITIER] + l'appareil PTI [BOITIER] vibre et sonne. Ce compte à rebours offre au travailleur isolé la possibilité d'annuler l'alarme position immobile ou position allongée.

Pour annuler une alarme position immobile ou position allongée, bouger l'appareil PTI [BOITIER].

L'appareil PTI [BOITIER] communique l'alarme (immédiatement après déclenchement de l'alarme volontaire ou à la fin du compte à rebours pour l'alarme position immobile ou position allongée) vers la télégestion par SMS, ou si la télégestion n'est pas souhaitée, par appel (+ SMS si localisation activée) vers maximum 4 contact(s), jusqu'à un décroché ou jusqu'au dernier prévu.

Suite à la communication de l'alarme, l'appareil PTI [BOITIER] passe en « mode post alarme ». **Si l'appareil PTI [BOITIER] sonne en permanence en « mode post alarme », la localisation sonore est activée.** Appuyer longuement sur le bouton « téléphone rouge » pour sortir du « mode post alarme » (et interrompre la localisation sonore).

ATTENTION :

La télégestion est conseillée par le fournisseur.

ATTENTION :

Sans la télégestion, si un contact prévu pour recevoir l'appel est sur répondeur, aucun contact suivant n'est appelé par l'appareil PTI [BOITIER].

La télégestion :

Avant-propos au sujet de la télégestion :

La télégestion nécessite un abonnement. Avant la mise en service de la télégestion, le responsable du projet PTI doit fournir (contacter le fournisseur pour obtenir le formulaire EXCEL) :

- Le nom et le prénom du travailleur isolé utilisant l'appareil PTI [BOITIER]
- Le numéro de téléphone de l'appareil PTI [BOITIER]
- **Les coordonnées de 4 contacts maximum pour la réception d'alarme**
- Les coordonnées du responsable du projet PTI

Le scénario d'alarme par la télégestion :

ETAPE 1 = alarme réceptionnée par la télégestion

ETAPE 2 = contre-appel = la télégestion appelle le travailleur isolé pour tenter d'annuler l'alarme

ETAPE 3 = si l'alarme n'est pas annulée lors du contre-appel = cascade intelligente = la télégestion appelle le(s) contact(s) prévu(s) jusqu'à acquittement, ou si absence d'acquit, jusqu'au dernier

ETAPE 4 = la télégestion communique par mail/SMS le détail de l'alarme au contact ayant acquitté la cascade intelligente, incluant un lien pour visualiser la localisation GPS sur Google Maps (si l'appareil PTI [BOITIER] en version avec localisation GPS), et un lien pour préciser le résultat de la prise en charge de l'alarme. Si aucun contact n'acquiesce la cascade intelligente, la télégestion communique le détail de l'alarme par mail ou SMS à chaque contact + au responsable du projet PTI afin qu'il puisse s'apercevoir de la négligence (absence d'acquit)

Chaque étape du scénario d'alarme est exécutée par le biais d'un automate sans action humaine. L'automate est hébergé en data center classifié TIER 3 localisé en Europe. La classification TIER 3 est accordée à un data center ayant plusieurs circuits d'alimentation en électricité et de distribution de refroidissement. La disponibilité offerte doit s'élever à 99,982% avec une interruption limitée à un peu plus d'une heure et demie chaque année.

Le contre-appel :

Le numéro de téléphone qui s'affiche à l'écran de l'appareil PTI [BOITIER] lors du contre-appel réalisé par la télégestion est +33388559307 ou +33766526330 ou exceptionnellement un numéro étranger (+44, +40, ...). Inutile de rappeler les numéros utilisés par la télégestion, ils n'autorisent pas les appels entrants.

Pour annuler une alarme lors du contre-appel réalisé par la télégestion, suivre la procédure ci-dessous :

- 1) Décrocher l'appel en appuyant sur le bouton « téléphone vert »
- 2) Ecouter le message vocal délivré par la télégestion (« Alarme Travailleur Isolé ...»)
- 3) Raccrocher l'appel en appuyant sur le bouton « téléphone rouge »

Si le contre-appel est décroché par le répondeur, l'alarme n'est pas annulée (la télégestion sait faire la différence entre un décroché humain et un décroché par répondeur).

Si besoin et sur demande, il est possible d'activer la fonction SMS d'annulation. Ainsi, le simple décroché du contre-appel réalisé par la télégestion ne permettra plus d'annuler l'alarme. Pour annuler l'alarme il sera nécessaire, après avoir réalisé la procédure décrite plus haut, d'appuyer longuement sur le bouton « téléphone vert » de l'appareil PTI [BOITIER] pour communiquer un SMS d'annulation = alarme annulée

La cascade intelligente :

Le 1er contact est appelé. Si l'appel n'est pas décroché, le 2ème contact est appelé. Si l'appel est décroché, un acquittement est nécessaire pour arrêter la cascade intelligente. Si un répondeur décroche l'appel, l'acquittement n'est pas réalisé, la cascade intelligente ne s'arrête pas, le 3ème contact est appelé...

Le numéro de téléphone qui s'affiche à l'écran du/des téléphone(s) servant à recevoir la cascade intelligente réalisée par la télégestion est +33388559307 ou +33766526330 ou exceptionnellement un numéro étranger (+44, +40, ...). Inutile de rappeler les numéros utilisés par la télégestion, ils n'autorisent pas les appels entrants.

Pour acquitter la cascade intelligente réalisée par la télégestion, suivre la procédure ci-dessous :

- 1) Décrocher l'appel et écouter le message vocal délivré par la télégestion (« Alarme Travailleur Isolé ...»)
- 2) Appuyer sur la touche 1 du téléphone servant à recevoir l'appel = cascade intelligente acquittée

Le détail de l'alarme :

La télégestion communique le détail de l'alarme par mail ou SMS au contact ayant acquitté la cascade intelligente. L'adresse mail/numéro de téléphone qui s'affiche à l'écran de l'appareil servant à recevoir le mail/SMS transmis par la télégestion est :

- Mail : « telegestion.pti@gmail.com »
- SMS : « TLG PTI »

Les informations présentes dans le mail/SMS sont :

- Le nom et le prénom du travailleur isolé utilisant l'appareil PTI [BOITIER]
- Le numéro de téléphone de l'appareil PTI [BOITIER]
- Le type d'alarme
- Le lien pour visualiser la localisation GPS sur Google Maps (si appareil PTI [BOITIER] en version avec localisation GPS)
- Le lien pour préciser le résultat de la prise en charge de l'alarme

Ces informations permettent au contact ayant acquitté la cascade intelligente de :

- 1) Se déplacer pour constater l'accident et appeler les secours publics si besoin
- 2) Préciser le résultat de la prise en charge de l'alarme en utilisant le lien

Se déplacer avant d'appeler les secours publics est primordial car si l'accident (l'alarme) n'est pas confirmé par quelqu'un présent sur le lieu (témoin), les secours publics peuvent refuser le déplacement, même si le déplacement est demandé par une société de sécurité.

Si aucun contact n'acquitte la cascade intelligente :

La télégestion communique le détail de l'alarme par mail ou SMS à chaque contact + au responsable du projet PTI afin qu'il puisse s'apercevoir de la négligence (absence d'acquit).

Option agent de sécurité :

Sous réserves de faisabilité technique et de la commande par le responsable du projet PTI de l'option agent de sécurité, la cascade intelligente peut permettre le déplacement d'un agent de sécurité afin de constater l'accident et appeler les secours publics si besoin.

Les avantages du scénario d'alarme par télégestion :

- Les exercices, erreurs de manipulation et fausses alertes sont annulés par le contre-appel sans déranger le(s) contact(s) prévu(s)
- La cascade intelligente nécessite un acquittement = ne s'arrête pas en cas de répondeur
- Le contact ayant acquitté la cascade intelligente reçoit le détail de l'alarme à l'écrit
- Si aucun contact n'acquiesce la cascade intelligente, chaque contact reçoit le détail de l'alarme à l'écrit, ainsi que le responsable du projet PTI afin qu'il puisse s'apercevoir de la négligence des contacts (absence d'acquit)
- Modification du scénario d'alarme en ligne
- Historique permettant de veiller à l'utilisation effective
- Historique permettant de connaître en détail chaque alarme (localisation, qui a acquitté, résultat de la prise en charge, ...)

Modifier le scénario d'alarme et la configuration de l'appareil PTI [BOITIER] :

La configuration du scénario d'alarme est accessible au responsable du projet PTI sur <https://tlg-pti.fr> (contacter le fournisseur pour obtenir les identifiants de connexion), ce qui signifie qu'il lui est possible de **modifier en quelques clics les éléments surlignés en vert**. **Les éléments surlignés en jaune sont modifiables en utilisant le logiciel de configuration de l'appareil PTI [BOITIER].**

Historique :

L'article R4321-1 du Code du Travail impose à l'employeur de mettre à la disposition des travailleurs les équipements de protection individuelle appropriés et veiller à leur utilisation effective ... L'historique PTI permet au responsable du projet PTI de veiller facilement à l'utilisation effective de l'appareil PTI [BOITIER], mais également de suivre en détail chaque alarme. Il est accessible sur <https://tlg-pti.fr> (contacter le fournisseur pour obtenir les identifiants de connexion). Si besoin, chaque lundi matin à 4h00, la télégestion peut communiquer automatiquement au responsable du projet PTI un mail contenant l'historique PTI au format Excel.

Questions/Réponses :

Comment désactiver la surveillance PTI ?

En cours de surveillance PTI, éteindre l'appareil PTI [BOITIER] en appuyant longuement sur le bouton « téléphone rouge ». L'appareil PTI [BOITIER] s'éteint automatiquement à la mise en charge.

Quelqu'un téléphone sur l'appareil PTI [BOITIER], comment décrocher/raccrocher ?

Lors de la sonnerie d'appel entrant, appuyer sur le bouton « téléphone vert » pour décrocher. Pour raccrocher, en cours d'appel, appuyer sur le bouton « téléphone rouge ».

L'appareil PTI [BOITIER] sonne régulièrement (1 bip singulier), pourquoi ?

Certainement pour avertir que la batterie est faible ou que le travailleur isolé est entré dans une zone sans réseau. Ne pas utiliser l'appareil PTI [BOITIER] dans ces conditions.

Pour information, la notice du constructeur est accessible en ligne et indique que la batterie est de type Li-ion rechargeable d'une capacité de 750 mAh, permettant une autonomie en version sans localisation GPS d'environ 4 jours en veille. Le temps de rechargement est d'environ 3h pour 95%. http://ftp.twigcom.com/PublicDocuments/ProductDocuments/UserManuals/TWIG_Embody_Quick_Guide_YZ4600-EN.pdf

Le fournisseur conseille toutefois de recharger l'appareil PTI [BOITIER] à chaque fin d'utilisation et précise que la batterie peut s'abîmer (phénomène normal peu importe la batterie) si :

- Décharge complète + absence de chargement pendant une longue période
- Décharges complètes à répétition
- En charge permanente pendant une longue période
- Agée de + de 3 ans

Il faudrait que le travailleur isolé puisse « programmer » le contact devant recevoir l'alarme, est-ce possible ?

EXEMPLE : le travailleur isolé doit réaliser une réparation sur le site A. Il est accueilli par un personnel du site A qui l'accompagne jusqu'au lieu où doit être effectuée la réparation, puis qui le laisse travailler seul. En cas d'alarme, celle-ci devrait être communiquée vers le personnel du site A ayant accueilli le travailleur isolé (car il est le plus proche pour porter secours). Le personnel du site A ne pouvant être déterminé à l'avance, le travailleur isolé devrait pouvoir « programmer » lui-même le numéro de téléphone sur lequel serait communiquée l'alarme.

Pour mettre en œuvre le fonctionnement décrit dans l'exemple ci-dessus, prévoir à la place de l'appareil PTI [BOITIER] l'application PTI nouvelle génération avec un abonnement à télégestion (montre PTI ou Smartphone PTI).

Comment modifier la configuration de l'appareil PTI [BOITIER] ?

- 1) Télécharger gratuitement puis installer le logiciel de configuration pour TWIG EMBODY
https://www.twigcom.com/fr_FR/shop/product/swc-twig-configurator-4795
- 2) Brancher l'appareil PTI [BOITIER] au PC (câble USB)
- 3) Démarrer le logiciel
- 4) Allumer l'appareil PTI [BOITIER]
- 5) Configurer

Si besoin d'une aide pour la configuration, le fournisseur offre un support téléphonique gratuit.

L'appel/mail/SMS en provenance de la télégestion n'est pas reçu, pourquoi ?

Vérifier :

- Que le numéro de téléphone et/ou l'adresse mail devant recevoir fait bien partie du scénario d'alarme que doit exécuter la télégestion
- Qu'il ne s'agit pas d'un problème de réseau téléphonique ou Internet sur l'appareil devant recevoir
- Que le numéro de téléphone et/ou l'appareil devant recevoir, ne discrimine pas l'appel et/ou le SMS en provenance de la télégestion (les cartes SIM M2M peuvent être à l'origine d'un problème de réception d'appel)
- Que l'adresse mail et/ou l'appareil devant recevoir, ne discrimine pas le mail en provenance de la télégestion (redirection vers la boîte SPAM ou blocage par un système type mailinblack)

L'appel en provenance de la télégestion est reçu et la procédure pour annuler/acquitter est réalisée, mais le scénario d'alarme se poursuit, pourquoi ?

Vérifier :

- Que l'appui sur 1 est réalisé dans le bon timing, après avoir entendu le message vocal « Alarme Travailleur Isolé ... », et moins de 60 secondes (modifiable par le fournisseur) après le départ de l'appel téléphonique réalisée par la télégestion
- Que le numéro de téléphone et/ou l'appareil devant recevoir, est autorisé à sur-numéroter (voir avec le fournisseur télécom)

Le travailleur isolé est équipé de l'appareil PTI [BOITIER ancienne génération], existe-t'il des différences concernant l'utilisation ?

- L'emplacement et la forme des boutons
- Pour sortir du mode « post alarme », appuyer longuement sur le bouton « téléphone vert »
- Pour éteindre, appuyer longuement et en même temps sur le bouton « téléphone vert » et « téléphone rouge »



Le travailleur isolé est équipé de l'appareil PTI [BOITIER ATEX], existe-t'il des différences concernant l'utilisation ?

- L'emplacement et la forme des boutons
- Pour communiquer un SMS d'annulation, appuyer longuement sur le bouton « 1 »



Version ATEX gaz et poussière pour l'utilisation en ATmosphère Explosive
II2GExibIICT4G / II2DExibIICT130°CDb